

Questions orales

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Avant longtemps, monsieur le Président, on tentera de faire croire aux Canadiens que l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis va provoquer une invasion d'abeilles meurtrières ou faire déferler sur le Canada les ouragans américains pour nous anéantir. On ne crie plus au loup avec les Canadiens.

Je vais plutôt rappeler les propos de l'honorable Donald Macdonald, pour qui l'accord que les conservateurs ont conclu avec les États-Unis, et je cite, «cadre bien avec la politique des gouvernements au sein desquels M. Turner et moi avons siégé». Le gouvernement, je cite toujours, «a veillé à respecter rigoureusement la compétence des provinces», et «il a fait en sorte que l'accord soit mis en oeuvre de manière à la fois compatible avec les pouvoirs fédéraux et respectueuse des intérêts provinciaux».

Tel est le point de vue exprimé par un libéral honnête et impartial, qui ne fait plus de politique active et n'a pas besoin, comme le député, de se prostituer.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Quelle étrange observation sur la politique, monsieur le Président, de la part d'un ministre qui a mangé de ce pain toute sa vie! Le fait que ce ministre calomnie ainsi tous les députés en dit long sur sa personne.

Des voix: Oh, oh!

L'INCIDENCE SUR LES LOIS CANADIENNES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Je voudrais poser la question suivante au ministre.

L'article 8 de l'accord de libre-échange stipule clairement que les dispositions de cet accord priment sur toutes les lois adoptées par le Parlement. Or, le Congrès américain a pris exactement le contre-pied de cette position en décidant hier que les lois américaines auront préséance sur l'accord de libre-échange aux États-Unis.

Pourquoi le Congrès américain déclare-t-il très explicitement que cet accord est assujéti aux lois américaines alors que nous faisons le contraire au Canada? Pourquoi ce déséquilibre? Pourquoi nous plier à de telles exigences de la part des Américains? Que fera le ministre pour combler ce fossé immense qui existe entre les deux mesures législatives des deux côtés de la frontière?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, l'explication est simple. Les Américains ont leurs propres rédacteurs juridiques et nous avons les nôtres. Nous nous fondons sur nos précédents législatifs et ils font de même.

Aux États-Unis, il existe une clause dans le projet de loi sur le libre-échange qui dit que les dispositions de cet accord priment sur toute législation incompatible en vigueur dans les différents États. Le député n'en a pas parlé. Voudrait-il que nous mettions dans notre projet de loi une disposition qui aurait préséance sur toutes les lois provinciales incompatibles

avec cet accord? Il s'en garderait, bien sûr, car il se veut maintenant l'apôtre des droits provinciaux alors qu'il était de ceux qui ont imposé la politique énergétique nationale dans l'ouest du Canada, qui ont tenté d'écraser l'Alberta et le reste du Canada. Il se joint avec beaucoup de retard à la ligue des droits provinciaux. Il ferait mieux de nous emboîter le pas.

M. Axworthy: Non, c'est votre façon de faire à vous, John. C'est vous qui avez traversé la Chambre, pas moi.

● (1425)

[Français]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE—LE PROJET DE LOI C-130—LES JURIDICTIONS PROVINCIALES

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais m'adresser au ministre du Commerce extérieur, et je voudrais lui dire qu'il a beau nier que le projet de loi C-130 fait intrusion dans les juridictions provinciales, ces négations ne changent pas les faits. Le premier ministre du Québec a dit qu'il y avait intrusion. Le premier ministre de l'Ontario l'a dit et plusieurs autres provinces ont aussi exprimé des réserves. Mais ce qui est le plus inexplicable, c'est comment il se fait que le ministre ait inclus les articles 6 et 9 dans son projet de loi C-130, alors qu'il avait été prévenu du désaccord des provinces. Je voudrais demander au ministre, monsieur le Président, s'il voudrait nous confirmer qu'il y a deux semaines, le gouvernement du Québec lui a demandé expressément de retirer les articles 6 et 9, et s'il voudrait nous confirmer que d'autres provinces ont exprimé leur désaccord sur l'inclusion de ces deux articles. Et finalement, veut-il nous confirmer aussi qu'à ce moment-là il a rétorqué qu'il ne pouvait pas retirer les articles parce qu'il s'agissait là d'une exigence des Américains?

[Traduction]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je me demande si, lorsqu'ils étaient au pouvoir, ces messieurs consultaient toujours les gouvernements provinciaux avant de présenter un projet de loi de façon à s'assurer que les provinces en approuvaient toutes les dispositions. Ils ne l'ont pas fait pour la loi nationale sur l'énergie qu'ils ont dû diviser plus tard en huit articles parce qu'elle violait le Règlement de la Chambre.

Que dit le premier ministre du Québec? Il continue à appuyer l'accord de libre-échange. Les objectifs du Québec sont en gros atteints. Selon le premier ministre du Québec, cette province va commencer à légiférer en vue de protéger la compétence provinciale en ce qui a trait aux vins et aux spiritueux, de sorte que l'article 9 ne s'applique pas au Québec. Voilà le rôle et la position que le premier ministre québécois a assumés, à savoir un rôle et une position des plus raisonnables, des plus conciliants et des plus décevants pour les députés d'en face, monsieur le Président.